



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST



N° 19

Séance du 24/06/2018

**Objet : Affectation du résultat 2017.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38  
Présents : 16  
Nombre suffrages : 17

Date de convocation :  
20/06/2018

Date d'affichage :  
20/06/2018

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :

Et affichage de :

Après une première convocation le 20 juin 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 24 avril 2018 à 08h00, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine.

**Etaient présents :**

M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme ALI Fatima, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAROUNA Zaidani, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. SAID Mohamed Barrabe, et M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

**Etaient absents :**

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anhya, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MASSIALA Sadanati, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

**Procurations :** M. HAMADA Dahalane Patrick a donné procuraion à M. AHMED-COMBO Ali.

**Etaient excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. MADI Saïd

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 16 du 14 avril 2018 votant le budget primitif 2018 ;

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice N-1 doit être affecté, au cours de l'exercice N, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de 1 017 557. 46
- Un excédent reporté de 1 228 727. 46
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 211 170. 36
- Un excédent d'investissement de 19 460. 48
- Un déficit des restes à réaliser de 274 095. 26
- *Soit un besoin de financement de 254 634. 78*

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

<i>Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT</i>	211 170. 36
<i>Affectation complémentaire en réserve (1068)</i>	211 170. 36
<i>Résultat reporté en fonctionnement (002)</i>	0.00
<i>Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT</i>	19 460. 48

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver cette affectation du résultat de l'exercice 2017.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 24/06/2018.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

